



Lettre ouverte aux présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur

Gaza : les atteintes aux droits et libertés des universitaires et des étudiants doivent cesser !

Des collègues sont encore menacés de procédures disciplinaires pour avoir fait part de leur opinion à propos de Gaza et du sort que subissent les Palestiniens. On ne peut que dénoncer à nouveau le fait qu'un pouvoir politique, « démissionnaire » ou non, cherche à dicter une opinion officielle.

Des étudiants sont convoqués devant des commissions disciplinaires alors qu'ils n'ont fait qu'user de leurs libertés d'opinion, d'expression et de mobilisation, comme c'est le cas récemment à Aix-Marseille Université ou pour 25 étudiants de Sciences Po Paris, Reims et Toulon.

Les franchises universitaires, les libertés académiques, l'indépendance des universitaires et des chercheurs, le rétablissement des libertés d'opinion ou d'expression dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, doivent impérativement être respectées¹ !

Nous demandons que cessent immédiatement toutes les poursuites et qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des collègues ou les étudiants ayant exercé leurs droits et libertés, en particulier à propos de Gaza et du sort des Palestiniens.

Nous exigeons que tous les présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche appliquent concrètement ces articles du Code de l'Éducation :

* article L141-6 : « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. ».

* article L811-1 : Les usagers du service public de l'enseignement supérieur « disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. »

Nos organisations syndicales appellent tous les collègues et les étudiants à prendre des initiatives et voter des motions pour que cessent toutes les poursuites à l'encontre de tous les étudiants ou personnels, pour exiger le respect de leurs droits et faire valoir les revendications internationalement partagées à propos de Gaza.

20/09/2024

¹ Voir le communiqué du 30 avril 2024, souscrit par les organisations syndicales de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche Snesup-FSU, SnCS-FSU, Snasub-FSU, Snetaps-FSU, Snep-FSU, Sud Éducation, Sud Recherche, CGT Ferc Sup, CGT SNTRS, CGT INRAE, FO ESR et les organisations syndicales étudiantes FSE, UNEF, Solidaires étudiants, Union Étudiante, intitulé « Gaza : les libertés universitaires en danger ! ».